

# Femmes - hommes : les inégalités, ça suffit !

*Toutes les études et statistiques montrent la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et dans la vie. Or, les politiques publiques ont un impact direct sur la marche vers l'égalité, comme celles qui sont à l'oeuvre aujourd'hui.*

## **Bas salaires, pénibilité et précarité, sont trop souvent leur sort :**

- ➔ l'Insee confirme qu' en 2006, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes, encore plus chez les cadres ;
- ➔ **le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes ;**
- ➔ **du début de carrière à la retraite, ces inégalités pèsent sur les femmes et ont des conséquences très lourdes sur le montant de leur retraite, l'écart peut aller jusqu'à 47 % entre celle des femmes et celle des hommes ;**
- ➔ **leurs conditions de travail ne sont pas meilleures que celles des hommes : 58 % des cas de troubles musculosquelettiques touchent les femmes.**

Et il faudrait maintenant travailler le dimanche ! Nous le savons tous, dans le commerce, la grande majorité des salariés sont des femmes. La majorité d'entre elles sont employées à temps partiel, lequel leur a souvent été imposé !

## **La CGT propose :**

- ➔ **d'obliger les employeurs et l'État employeur à appliquer la loi sous peine de sanctions financières :** négocions l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations... Ces négociations doivent aboutir à la suppression des écarts sur l'en-

semble des éléments de rémunération, en imposant une progression supplémentaire de la masse salariale d'au moins 5 % tout de suite ;

- ➔ **de porter le Smic à 1 600 euros bruts**, pour une salariée sans qualification et de reconnaître toutes les qualifications ;
- ➔ **de revaloriser les métiers dits « féminins » via la validation des acquis et de l'expérience (Vae) ;**
- ➔ **d'augmenter les pensions et de réduire les écarts entre celles des femmes et des hommes ;**
- ➔ **de réduire le temps de travail et d'interdire le travail du dimanche** partout où ce n'est pas indispensable ;
- ➔ **de réduire la précarité et la dégradation des conditions de travail :** notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein.

## **Les parents ont droit à un accueil de qualité pour leurs enfants**

**La maternité a un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes.** Le congé parental, par exemple, réduit le taux d'activité des mères de deux enfants. Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées mais aussi le manque de moyens de garde, les conditions de travail pénibles, ou les deux. A l'issue de ce congé, pris à 2 % seulement par les d'hommes, le retour à l'emploi est de plus en plus incertain.

Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par les mères. L'insuffisance des propositions de modes d'accueil est criante. **Alors qu'il faudrait créer 300 000 places de crèche, le gouvernement n'annonce que 40 000 places supplémentaires.** Dans le même temps, l'État s'attaque à l'école maternelle, en réduisant les effectifs d'enseignants et en remettant ainsi en cause la qualité de ce moyen de socialisation et d'apprentissages précoces.

**La CGT propose :**

- ➔ d'allonger le congé maternité à 24 semaines et de raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois ;
- ➔ de développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous et partout.

de femmes dirigeantes et seulement un quart des postes d'encadrement en moyenne.

Dans le milieu associatif comme dans le syndicalisme, elles n'ont pas la place à laquelle elles ont droit.

Les préjugés sexistes ont la vie dure et les femmes continuent d'effectuer 80 % des tâches ménagères et 70 %, celles liées à la famille.

Violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles découlent des mêmes préjugés sexistes.

**La CGT propose :**

- ➔ de travailler à l'orientation des jeunes pour parvenir à une réelle mixité des formations des filles et des garçons ;
- ➔ des campagnes médiatiques de lutte contre les inégalités, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes dans le travail

**8 mars : journée internationale de lutte des femmes**

*Chaque année, le 8 mars, des millions de femmes et d'hommes, partout dans le monde, dressent le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes, continuent d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de pointer les discriminations persistantes, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie.*

*En 2008, la CES (Confédération européenne des Syndicats) et la Confédération syndicale internationale ont engagé une grande campagne « Pour un salaire décent ».*

*Dans l'union européenne, la question est abordée dans les deux traités, dans cinq directives, une recommandation et dans la charte sociale révisée. Sur le plan international, la convention n° 111 de l'Oit (1950) établit l'égalité de salaire pour un travail de « valeur égale ».*

*Pourtant, malgré les nombreuses actions législatives, au niveau national, européen et international, les écarts persistent.*

*Une action coordonnée de l'ensemble des syndicats adhérents pour obtenir des revenus décents pour tous les salariés concerne doublement les femmes pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer.*

*Le 8 mars est une date symbolique qui permet de rassembler un grand nombre d'initiatives, de luttes multiples et diversifiées pour obtenir l'amélioration du sort des femmes au niveau mondial, européen comme français.*

**L'égalité dans la vie aussi !**

et dans la vie... ;

Mises à part les élections qui sont basées sur la proportionnelle la place des femmes dans la représentation politique est insuffisante. Leur accès aux postes de décisions dans les entreprises aussi : 17 %

➔ la reprise des dispositions législatives sur la parité dans les domaines économiques et sociaux (représentation équilibrée dans les CA, les Conseils de surveillance, les CE, les DP..)

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :      NOM : ..... Prénom : .....

prendre contact      Adresse : .....


me syndiquer      .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.